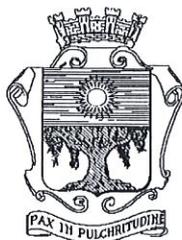


AR PREFECTURE

006-210600110-20190529-01-DE  
Reçu le 07/06/2019



DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT  
DE  
NICE

**VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER**  
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 01 – DECISIONS MUNICIPALES : COMPTE-RENDU

Séance Publique Ordinaire du 29 MAI 2019  
A 19 heures 30 dans la salle du Conseil  
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, M. Claude CALIMAR, Mme Arzu BAS-PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Catherine LEGROS, Mme Aimée GARZIGLIA, Mme Yvette RODA, Mme Joëlle HENON-DECOUARD, M. Bernard MACCARIO, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Françoise SANCHINI, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, M. Philippe RASTOLDO, Mme Carolle LEBRUN, M. Stefan VOISIN, Mme Flora DOIN,

PROCURATIONS : Mme Marie-José LASRY à M. Michel CECCONI, Mme Christiane VALLON à M. le Maire, M. Nicolas SBIRRAZZUOLI à M. Claude CALIMAR, Mme Sophie REID à Mme Catherine LEGROS, M. Bernard MAILLE à M. Stéphane EMSELLEM, Mme Cécile GARBATINI à Mme Arzu BAS-PANIZZI.

ABSENT : M. Jean-Elie PUCCI

QUORUM : 14

PRESENTS : 19

VOTANTS : 25

Secrétaire : Mme Flora DOIN

Date de convocation de séance : 21 mai 2019

AR PREFECTURE

006-210600110-20190529-01-DE  
Reçu le 07/06/2019



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER  
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2019

## I - DECISIONS MUNICIPALES : COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire donne lecture des dernières décisions municipales prises dans le cadre des délégations au Maire en vertu de l'article L 2122-11 du Code Général des Collectivités Territoriales :

2019 – 15 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société SYNGENTA France SAS, sise 12, chemin de l'Hobit à Saint-Sauveur, d'une convention portant sur la lutte contre le charançon rouge du palmier. Le coût du traitement annuel effectué, par endothérapie, sur chaque palmier par une entreprise spécialisée retenue par la collectivité ou par les tiers est garanti au tarif annuel de 60 € H.T. La durée du contrat est de trois ans renouvelable une fois par reconduction tacite pour une nouvelle période de trois ans.

2019 – 16 : Il a été décidé d'ester en justice et de confier la défense des intérêts de la commune à Maître Narriman KATTINEH-BORGNAT, avocat inscrit au Barreau de NICE, domicilié au 8, Bd Dubouchage à NICE et la passation et la signature d'une convention d'honoraires portant sur le dossier la SCI La Toscane dans lequel cette dernière conteste devant le Tribunal Administratif de NICE le titre de recettes n°705 du 04 janvier 2019 d'un montant de 38128,20 €.

2019 – 17 : Il a été décidé la passation et la signature d'une convention avec l'association « Yacht Club de Beaulieu », sise Quai Whitechurch à Beaulieu-sur-Mer (06310), portant sur des stages de voiles dispensés aux élèves de l'école élémentaire pour l'année scolaire 2018/2019. Le coût forfaitaire par classe est de 1.500 euros.

2019 -18 : Il a été décidé, à l'occasion de la représentation musicale donnée par plusieurs musiciens du Conservatoire Intercommunal de Musique et des Arts le vendredi 26 avril 2019 à 20h30 à la Crypte de Beaulieu-sur-Mer, la passation et la signature d'un contrat d'engagement à durée déterminée avec les personnes suivantes :

- M. Nicolas DE RENTY, domicilié 13 rue Henri de Cessole à Nice (06300), artiste musicien, qui percevra pour sa prestation une rémunération d'un montant de 214,72 € nets et il sera versé au Guichet unique du spectacle occasionnel (Guso) la somme de 215,28 € nets.
- M. Guillaume DUBOSQ, domicilié 126 route du Caire à Tourrettes-sur-loup (06140), chanteur, qui percevra pour sa prestation une rémunération d'un montant de 197,13 € nets et il sera versé au Guichet unique du spectacle occasionnel (Guso) la somme de 232,87 € nets.
- M. Jérôme KUGEL, domicilié 216 avenue des Sources à Mouans-Sartoux (06370), chanteur, qui percevra pour sa prestation une rémunération d'un montant de 214,72 € nets et il sera versé au Guichet unique du spectacle occasionnel (Guso) la somme de 215,28 € nets.
- M. Daniel CAMPOLINI, domicilié 101 avenue des Hespérides à Nice (06300), percussionniste, qui percevra pour sa prestation une rémunération d'un montant de 201,59 € nets et il sera versé au Guichet unique du spectacle occasionnel (Guso) la somme de 228,41 € nets.

AR PREFECTURE

006-210600110-20190529-01-DE  
Reçu le 07/06/2019



- Mme Emmanuelle JASPART, domiciliée 101 avenue des Hespérides à Nice (06300), pianiste, qui percevra pour sa prestation une rémunération d'un montant de 204,26 € nets et il sera versé au Guichet unique du spectacle occasionnel (Guso) la somme de 225,74 € nets.
- M. Guillaume VRAC, domicilié 212 chemin du Clos à Roquefort les Pins (06330), guitariste, qui percevra pour sa prestation une rémunération d'un montant de 400 € nets.

2019 – 19 : Il a été passé et la signature avec l'association PALMIERSUD, sise 51, avenue des Alliés à VENCE (06140), d'une convention portant adhésion à ladite association afin d'optimiser ses actions contre l'infestation des palmiers par le charançon rouge et le papillon du palmier. La durée de la convention est de 1 an renouvelable par reconduction tacite et la cotisation annuelle pour l'année 2019 est de 370 €.

2019 – 20 : Il a été décidé la passation et la signature avec la SARL GANOVELLI Frères, sise 6, avenue Maréchal Foch à Beaulieu-sur-Mer, d'un avenant n°1 portant sur le lot n°1 du marché public de travaux intitulé « travaux de réfection de la toiture et de la façade de la maison du cimetière située à Beaulieu-sur-Mer ». Le montant de l'avenant est de 1452 € H.T, soit une augmentation de 11,45% du montant initial des prestations.

2019 – 21 : Il a été décidé d'ester en justice auprès de la Commission du Contentieux du Stationnement Payant (CCSP), juridiction administrative spécialisée, et de défendre les intérêts de la commune de Beaulieu-sur-Mer suite aux recours en contestation de forfait-post-stationnement déposés par la société SIXT ASSET END FINANCES.

2019 – 22 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société APAVE SUDEUROPE SAS, sise agence de Nice, sise 22-26, avenue Edouard Grinda à NICE (06200), d'un contrat portant sur l'exécution de missions d'assistance technique lors des manifestations estivales 2019. Le coût forfaitaire des prestations est de 750 € H.T.V.A.

2019 – 23 : Il a été décidé la passation et la signature avec la SARL L'ANTHEADORA, sise 13, rue de la Croix à Avignon (84000), d'un contrat de cession de droits de représentation du spectacle « Dictionnaire amoureux du théâtre » interprété par M. Christophe BARBIER qui aura lieu le vendredi 28 juin 2019 au Cinéma de Beaulieu-sur-Mer. Le coût global des prestations est 2546,20 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

- Prend acte des décisions qui lui sont présentées.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Roger ROUX

AR PREFECTURE

006-210600110-20190529-01-DE  
Reçu le 07/06/2019

